

MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi 4 octobre 2021 à 20 h au 12, rue Louis-Joseph-Doucet.

Sont présents : Mmes les conseillères Jacinthe Brissette, Josée Castonguay et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire M. Gérard Jean.

Assiste également à la séance, le secrétaire-trésorier et directeur général M. Marc-André Maheu, à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe Mme Brigitte Beuparlant.

Sont absentes : Mmes Nathalie Martin et Sophie Bélisle, conseillères

2021-10-333

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-334

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- |           |                                                                                                                                         |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (333)     | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;                                                                                    |
| (334)     | 2. Adoption de l'ordre du jour;                                                                                                         |
| (335)     | 3. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021;                                                                                       |
| (336)     | 4. Approbation des comptes payés et à payer;                                                                                            |
| (337-340) | 5. Information et suivi de dossiers;                                                                                                    |
|           | 6. Administration :                                                                                                                     |
| (341)     | 6.1 Rémunération du personnel électoral;                                                                                                |
| (342)     | 6.2 Coordonnateur (trice) du service des loisirs;                                                                                       |
| (343-345) | 6.3 Financement – règlements d'emprunts;                                                                                                |
|           | 6.4 Les Péchés mignons – dépôt de rapport;                                                                                              |
| (346)     | 6.5 Entente – Fabrique;                                                                                                                 |
|           | 7. Sécurité publique;                                                                                                                   |
|           | 8. Travaux publics :                                                                                                                    |
| (347)     | 8.1 Services professionnels multidisciplinaires pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie – dépôt de soumission; |
| (348)     | 8.2 Remplacement de la génératrice de l'hôtel de ville – dépôt de soumissions;                                                          |
| (349)     | 8.3 Réfection de voirie des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste – dépôt de soumissions;                                            |
| (350-351) | 8.4 Prolongement de l'émissaire Notre-Dame – dépôt de soumissions, avenant et surveillance;                                             |
| (352)     | 8.5 Programmation révisée – TECQ 2019-2023;                                                                                             |
| (353)     | 8.6 Dénéigement – puits 6;                                                                                                              |
|           | 9. Période de questions;                                                                                                                |
|           | 10. Hygiène du milieu :                                                                                                                 |
| (354-356) | 10.1 Puits 6.3;                                                                                                                         |
|           | 11. Loisirs et culture :                                                                                                                |
| (357)     | 11.1 Camp de jour – dépôt de rapport;                                                                                                   |
|           | 11.2 Halloween;                                                                                                                         |
|           | 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :                                                                                         |
| (358)     | 12.1 Demande d'autorisation – démolition – 26, rue Roy;                                                                                 |
| (359-363) | 12.2 Demande de permis – PIIA;                                                                                                          |
| (364)     | 12.3 Infractions;                                                                                                                       |
| (365)     | 13. Courrier;                                                                                                                           |
|           | 14. Divers;                                                                                                                             |
|           | 15. Période de questions;                                                                                                               |
| (366)     | 16. Levée de la séance.                                                                                                                 |

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-335

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 7 septembre 2021 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-336

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 590 250,23 \$ (520408 à 520525, PA 989 à PA 1004, 10278, 10354 à 10435) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-337

TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LE CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT les circonstances entourant le marquage d'une traverse piétonnière sur le Chemin de Joliette le 25 septembre dernier sans avoir obtenu l'autorisation préalable sollicitée du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT l'enlèvement par le Ministère de la signalisation installée à l'approche du marquage concerné;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité a été requis par le sous-ministre adjoint dudit ministère de procéder au retrait du marquage réalisé dans les plus bref délais;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un marquage sans signalisation constituait un risque pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a dû agir d'urgence pour éviter toute confusion en procédant à l'enlèvement dudit marquage;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le sous-ministre adjoint et le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les événements ci-haut relatés font suite à plusieurs demandes de la Municipalité auprès du Ministère pour l'aménagement d'une traverse piétonnière sécurisée à cet endroit au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mars 2021, lors d'une rencontre avec les représentants du MTQ, les représentants de la Municipalité avaient accepté de participer à une session de travail visant l'établissement d'un plan intégré de déplacements actifs pour ce secteur, rencontre devant être convoquée dans la semaine suivante sans qu'aucune suite ne soit donnée par le Ministère quant à cet engagement;

CONSIDÉRANT en outre que le maire, en date du 8 septembre 2021, rappelait par écrit aux autorités du Ministère cet engagement et la nécessité de réaliser ou d'autoriser lesdits travaux avant le 23 septembre, sans quoi il procéderait personnellement aux travaux requis dès l'expiration de ce délai, sans que le Ministère n'intervienne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prend acte et entérine les gestes posés par le secrétaire-trésorier et directeur général pour donner suite à la demande du Ministère;

Que le conseil déplore le fait que la session de travail prévue par le Ministère concernant le plan intégré de déplacements actifs pour ce secteur n'ait pas été convoquée dans la semaine suivant la rencontre du 17 mars tel que convenu;

Que le conseil municipal réitère sa volonté d'obtenir la réalisation de la traverse piétonnière concernée dans les meilleurs délais étant donné l'urgence d'assurer la protection des usagers de cette voie publique;

Qu'à défaut de donner suite à cette demande, le Ministère transfère, sans délai à la Municipalité, toute l'autorité sur cette portion du Chemin de Joliette située entre les rues Louis-Joseph-Doucet et Notre-Dame de façon à ce que la Municipalité puisse poser tous les gestes requis pour assurer la sécurité de ses citoyens;

Que le conseil demande officiellement une rencontre entre la Municipalité et le Ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, pour solliciter son intervention aux fins d'obtenir une réponse positive à sa demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-338

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – ÉDIFICOM INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-286;

CONSIDÉRANT QUE la Société Édificom inc. souhaite modifier certains termes de son offre d'achat notamment en regard des délais pour effectuer les vérifications et la transaction;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé vise également à acquérir une superficie de plus grande envergure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer l'amendement proposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-339      VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – GESTION QMG INC./QUARTZ  
CONCEPT INC.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Gestion QMG inc./Quartz Concept inc., représentée par M. Laurence Laganière, pour un terrain situé dans la rue du Parc-Industriel, soit une partie du lot 5 818 584 ayant une superficie approximative de 5000 m<sup>2</sup>, et ce, pour un montant de 4 \$/pi<sup>2</sup>, laquelle lettre est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que l'offre d'achat de la compagnie Gestion QMG inc./Quartz concept inc., représentée par M. Laurence Laganière, au montant de 4 \$/pi<sup>2</sup> pour une partie du lot 5 818 584 soit acceptée.

Que la condition suivante fasse partie intégrante du contrat d'achat :

*L'acheteur s'oblige à construire et compléter, dans un délai de 3 ans, sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conformément aux dispositions de la réglementation municipale, laquelle réglementation est bien connue des parties.*

*Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction, lesquelles procédures l'acheteur s'oblige à accomplir.*

*S'il n'a pas satisfait à l'obligation de construire ci-dessus, l'acheteur ou ses ayants droit ne pourront, vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord l'offrir, par écrit, au vendeur au prix présentement payé. Le vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre écrite (envoyée par courrier recommandé à l'adresse du siège social du vendeur) pour l'accepter ou la refuser.*

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente, lequel devra être signé au plus tard le 31 décembre 2021.

Que les résolutions 2021-03-086, 2021-06-200 et 2021-09-314 soient abrogées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Le conseiller Jean-François Gagné dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

2021-10-340

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – CORPORATION ICODEV INC.

CONSIDÉRANT QUE Gestion Loca6 inc. souhaite transférer à Corporation Icodev inc. le lot 4 852 086;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Loca6 inc. devait d'abord offrir à la Municipalité ledit lot avant tout transfert.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité informe Gestion Loca6 inc. qu'elle ne s'oppose pas au transfert mentionné au préambule à condition que les clauses prévues au contrat en faveur de la Municipalité, notamment en ce qui concerne l'obligation de construire et l'obligation de rétrocession, et ce, sans s'y limiter, soient reproduites au contrat de vente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

*Le conseiller Jean-François Gagné reprend sa place à la table des délibérations.*

2021-10-341

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que la rémunération du personnel électoral pour les élections 2021, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-342

COORDONNATEUR (TRICE) DU SERVICE DES LOISIRS – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié une offre d'emploi pour le poste de coordonnateur (trice) du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE MM. François Boisjoly, conseiller, Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général, Mmes Brigitte Beauparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe et Amélie Beauparlant, directrice du Service des finances, ont rencontré divers candidates et candidats.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que Mme Carol-Ann Tellier soit engagée à titre de coordonnatrice du Service des loisirs avec une période de probation de 6 mois, et ce, selon la Politique cadre en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-343

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 298 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lanoraie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 298 800 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
43-2005	81 100 \$
66-2009	114 400 \$
112-2021	1 103 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'em-

prunts numéros 66-2009 et 112-2021, la Municipalité de Lanoraie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie avait le 4 octobre 2021, un emprunt au montant de 347 200 \$, sur un emprunt original de 629 200 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 43-2005 et 66-2009;

ATTENDU QUE, en date du 4 octobre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 12 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 43-2005 et 66-2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	127 600 \$	
2023.	130 000 \$	
2024.	132 300 \$	
2025.	134 900 \$	
2026.	137 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	636 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 66-2009 et 112-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 12 octobre 2021, le terme original des règlements d'emprunts numéros 43-2005 et 66-2009, soit prolongé de 8 jours.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-344

#### SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	4 octobre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 octobre 2021
Montant :	1 298 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 octobre 2021, au montant de 1 298 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

127 600 \$	0,65000 %	2022
130 000 \$	0,90000 %	2023
132 300 \$	1,15000 %	2024
134 900 \$	1,40000 %	2025
774 000 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,69400

Coût réel : 1,78863 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

127 600 \$	1,79000 %	2022
130 000 \$	1,79000 %	2023
132 300 \$	1,79000 %	2024
134 900 \$	1,79000 %	2025
774 000 \$	1,79000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,79000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

127 600 \$	1,84000 %	2022
130 000 \$	1,84000 %	2023
132 300 \$	1,84000 %	2024
134 900 \$	1,84000 %	2025
774 000 \$	1,84000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Lanoraie accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 1 298 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 43-2005, 66-2009 et 112-2021. Ces billets sont émis au prix de 98,69400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

De rembourser le solde résiduel pour l'agrandissement de l'hôtel de ville au montant de 133 900 \$ à même le surplus libre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### *LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE – DÉPÔT DE RAPPORT*

*En vertu du règlement numéro 96-2017 le secrétaire-trésorier et directeur général dépose et fait une lecture sommaire du rapport Le péchés mignons de Lanoraie réalisé par l'agente des Communications.*

2021-10-346

#### ENTENTE – FABRIQUE

CONSIDÉRANT le projet du Carrefour Émilie de Lanoraie d'agrandir le bâtiment qu'ils occupent au 361A, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une portion de terrain appartenant à la Fabrique pour la réalisation dudit projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à prendre entente avec la Fabrique pour l'acquisition de ladite parcelle de terrain, comprenant les modalités suivantes :

- Frais professionnels liés à l'acquisition de la parcelle de terrain à la charge de la Municipalité;
- Possibilité d'utilisation du stationnement en contrepartie d'une prise en charge de ses frais d'entretien.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-347

#### SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRES POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE – DÉPÔT DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par appel d'offres public pour des services professionnels multidisciplinaires pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a acheminé les documents requis dans le délai prévu, au plus tard le 27 septembre 2021 à 11 h, soit Hétu-Bellehumeur Architectes inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse et le rapport du comité de sélection datés du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour les services professionnels multidisciplinaires pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie, au soumissionnaire dont la soumission est conforme, soit Hétu-Bellehumeur architectes inc., au montant de 166 828,73 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.



Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-348      REPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE DE L'HÔTEL DE VILLE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par appel d'offres public pour le remplacement de la génératrice de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE 6 soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Bruneau Électrique	148 012,61 \$
Le Groupe Provil	110 950,88 \$
Systèmes urbains	123 379,67 \$
Quantum Électrique inc.	129 921,75 \$
KB Électrique	89 910,45 \$
Lefebvre Électrique inc.	95 946,64 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie KB Électrique (9215-7601 Québec inc.), le contrat pour le remplacement de la génératrice de l'hôtel de ville, au coût de 89 910,45 \$ (taxes incluses).

De plus, qu'un montant de 4 100.23 \$ soit pris à même le fonds d'administration de l'année en cours, et qu'un montant de 78 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-349      RÉFECTION DE VOIRIE DES RANGS SAINT-HENRI ET SAINT-JEAN-BAPTISTE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par appel d'offres public pour la réfection de voirie des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE 8 soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Roxboro Excavation inc.	1 356 000,00 \$
Excavation Normand Majeau inc.	1 293 686,09 \$
De Sousa	1 561 600,80 \$
Alide Bergeron et Fils ltée	1 602 084,65 \$
Sintra inc.	1 300 412,09 \$
Pavage J. D. inc.	1 440 978,74 \$
BLR Excavation	1 422 542,40 \$
9306-1380 Québec inc.	1 187 410,06 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9306-1380 Québec inc., le contrat pour la réfection de voirie des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste, au coût de 1 187 410,06 \$ (taxes incluses).

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 114-2021 finançant la subvention du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération s'élevant à 677 635 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-350 PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE NOTRE-DAME – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par appel d'offres public pour le prolongement de l'émissaire Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE 8 soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Construction G-Nesis inc.	231 475,72 \$
Les Entreprises Généreux	252 168,92 \$
Excavation Jérémy Forest inc.	312 543,45 \$
Alide Bergeron et Fils Itée	349 727,50 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	219 113,61 \$
BLR Excavation	214 264,86 \$
Indy-co inc.	463 849,63 \$
Geninovation	289 110,39 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie BLR Excavation, le contrat pour le prolongement de l'émissaire Notre-Dame, au coût de 214 264,86 \$ (taxes incluses).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-351

PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE NOTRE-DAME – AVENANT ET SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2019-03-112 concernant les travaux de prolongement de l'émissaire Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la demande d'avenant DA-2.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'accepter l'avenant DA-2 de la firme GBI au montant de 2 420 \$ (taxes en sus) pour des travaux d'ingénierie supplémentaires, soit l'aménagement d'un mur de soutènement et la production de plans pour servitude, et au montant de 3 500 \$ (taxes en sus) pour la surveillance desdits travaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-352

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné

APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-353

#### DÉNEIGEMENT – PUIITS 6

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

De renouveler notre entente avec la compagnie Le cerf des bois, représentée par M. Jean-François Thérout, au montant de 1 800 \$ (taxes en sus) pour le déneigement du chemin d'accès aux puits d'eau potable (en partie, soit 1,3 km) et les deux stationnements (aqueduc et bâtiment de service des puits), et ce, pour l'hiver 2021-2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 40 À 21 H 3**

2021-10-354

#### PROJET PUIITS 6.3 – ENGAGEMENTS AU MELCC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

D'informer le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que dans le cadre du projet du puits 6.3 d'eau potable, la Municipalité s'engage à :

- Transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;
- Utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-355

PUITS 6.3 – DEMANDE CPTAQ

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 3 700 \$ pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec dans le cadre du projet de puits d'eau potable 6.3.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-356

PUITS 6.3 – ENTENTE

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend éventuellement construire et mettre en service le puits 6.3 sur une partie du lot 6 174 096 appartenant à Mme Josée Van Meerbeeck;

CONSIDÉRANT la négociation intervenue entre Mme Josée Van Meerbeeck et la Municipalité;

CONSIDÉRANT les compensations versées par la Municipalité dans des projets similaires réalisés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette compensation s'élève à 60 000 \$ pour l'ensemble des démarches et travaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 000 \$ a déjà été versé dans le cadre du présent projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

D'autoriser, à la signature d'une entente, le versement d'une somme de 59 000 \$ à Mme Josée Van Meerbeeck à titre de compensation pour les travaux réalisés et à réaliser, ainsi que pour l'acquisition de la servitude permettant à la Municipalité d'installer, de maintenir et d'opérer le puits 6.3.

Que cette somme soit versée suivant trois paiements :

1. 1/3 à la suite de l'adoption de cette résolution;
2. 1/3 à l'obtention des autorisations de la CPTAQ et du MELCC;
3. 1/3 à la signature de la servitude.

Que le montant soit pris à même le fonds réservé pour l'eau potable.

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CAMP DE JOUR – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017 le secrétaire-trésorier et directeur général dépose et fait une lecture sommaire du rapport Camp de jour réalisé par le directeur du Service des loisirs et de la culture.

2021-10-357      HALLOWEEN

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 2 000 \$ pour la tenue des activités relatives à la fête d'Halloween 2021, sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-358

DEMANDE DE PERMIS – DÉMOLITION – 26, RUE ROY

---

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de démolition de M. Benjamin Bellemare au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal au 26, rue Roy;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1074-2009 concernant le Règlement régissant la démolition de bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment principal au 26, rue Roy.

Que cette autorisation soit assujettie à une obligation de rebâtir dans les deux ans de la démolition.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

*La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

2021-10-359

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ (LOTS 5 488 034 ET 5 958 682)

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis visant l'aménagement d'un stationnement pour un bâtiment à construire sur les lots 5 488 034 et 5 958 682 ayant front sur la rue François-Laliberté;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1078-2012 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour l'aménagement d'un stationnement pour un bâtiment à construire sur les lots 5 488 034 et 5 958 682 ayant front sur la rue François-Laliberté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

*La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.*

2021-10-360

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 403, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis visant à peindre une porte en rouge et en ajouter une supplémentaire sur le bâtiment identifié comme étant le 403 de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis nécessaire à la réalisation des travaux proposés au 403, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-361

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 474, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation pour la coupe d'un arbre au 474, de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à couper un érable Giguère dans la cour arrière de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur forestier mandaté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour les travaux demandés au 474, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce qu'un nouvel arbre d'une hauteur minimale de 1.8 mètre et dont le tronc possède un diamètre minimum de 5 centimètres soit planté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d’une demande de certificat d’autorisation pour la coupe d’un arbre au 450, de la rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à couper un érable Giguère dans la cour avant de l’immeuble;

CONSIDÉRANT les recommandations de l’ingénieur forestier mandaté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l’émission du certificat d’autorisation pour les travaux demandés au 450, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce qu’un nouvel arbre d’une hauteur minimale de 1.8 mètre et dont le tronc possède un diamètre minimum de 5 centimètres soit planté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2021-10-363

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 106, CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d’une demande de certificat d’autorisation pour l’installation d’une enseigne au 106, Chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1078-2012 concernant les Plans d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme au conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l’émission du certificat d’autorisation pour l’installation d’une enseigne au 106, Chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2021-10-364

INFRACTIONS

CONSIDÉRANT le dossier d’infractions portant le numéro 2021-0462;

CONSIDÉRANT les interventions réalisées par le service d’urbanisme aux fins de régulariser ledit dossier;

CONSIDÉRANT les avis signifiés au propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

De mandater notre procureur, Me Alain Généreux, pour entreprendre toutes procédures nécessaires à l’obtention d’une ordonnance auprès de la Cour municipale et/ou supérieure afin de régler le dossier mentionné au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-10-365      CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LANORAIE

---

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or de Lanoraie n'a fait aucune demande d'aide financière en 2020;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club de l'âge d'or de Lanoraie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 15 000 \$ soit versé au Club de l'Âge d'Or de Lanoraie afin de procéder à certaines réparations sur leur bâtiment et déployer des moyens technologiques pour offrir des activités en ligne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AUCUNE QUESTION**

2021-10-366

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 25.

\_\_\_\_\_  
Gérard Jean, maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

*Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Gérard Jean, maire